



BUREAU SYNDICAL DU 12 JUILLET 2021

Le lundi 12 juillet 2021 à 10h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)				BOUSCHON M. (VP)			
GENEST J. (VP)				COULMONT H.			
BULINGE JP. (VP)				GOUYET-POMMARET L.			
LEYNAUD J. (VP)				HERNANDEZ C.			
VALLA M. (VP)				PEYRACHE A.			
AMRANE O. (VP)				REVEL Franck			
SCHERER A. (VP)				ROUYEYROL B			
CHAZE M. (VP)							

Patrick COUDENE, accueille les membres du Bureau et excuse les absents.

Le quorum est atteint.

Rappel de l'agenda du Président.

Sur proposition du Président il est rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement sur éclairage public. Elle est acceptée à l'unanimité des élus présents.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER et EP
- 4- MOT EP et Coordination
- 5- Subvention Telecom et CEE
- 6- Ratio d'avancement de grades de la collectivité
- 7- Attribution appel d'offres : groupement de commandes pour l'entretien et l'exploitation en génie climatique
- 8- Signature convention CEE, dépôt mutualisé TEARA
- 9- MOT chaufferies photovoltaïques
 - ✓ Etude faisabilité chaufferie bois (Rochemaure)
 - ✓ MOT Construction chaufferie bois de COUCOURON
 - ✓ MOT rénovation chaufferie bois de MERCUER
 - ✓ MOT photovoltaïque CHANEAC
 - ✓ MOT photovoltaïque UCEL
- 10- EP : Convention GRDF/SDE07 pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur sur un poteau d'éclairage public
- 11- Divers

1. Situation budgétaire

BUREAU SYNDICAL DU 12 JUILLET 2021

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	14/12/2020	BP 2021	29/06/2021
RECETTES	204 - SUBVENTIONS	1 613 267,09 €	2 300 000,00 €	647 161,88 €
	21/23 - TRAVAUX EP	6 580 143,50 €	7 000 000,00 €	2 257 543,26 €
	23 -TRAVAUX	13 665 347,69 €	17 300 000,00 €	9 059 269,05 €
	458- MOT	2 235 936,83 €	5 347 842,21 €	936 443,38 €
DEPENSES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 187 765,36 €	4 025 624,39 €	2 624 982,53 €
	13 - SUBVENTIONS	9 315 282,74 €	13 749 058,00 €	5 710 679,34 €
	458- MOT	2 228 549,69 €	8 226 584,24 €	774 255,55 €
FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	14/12/2020	BP 2021	29/06/2021
RECETTES	DEPENSES	8 345 806,05 €	14 886 837,45 €	8 935 984,96 €
	73 - TCCFE	7 565 566,54 €	7 700 000,00 €	4 135 383,14 €
	75 - Redevances	2 141 399,41 €	1 505 000,00 €	191 964,96 €
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	51 203,84 €	115 600,00 €	65 545,30 €



2. Trésorerie

Bureau du Ludi 12 juillet 2021

Trésorerie SDE07

MOIS	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
JANVIER	414 646,06		806 355,32	1 772 000,00	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €
FEVRIER		3 291 268,15	235 060,38	503 263,84	1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €
MARS	2 081 000,00		141 350,00	932 124,02	3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €
AVRIL	1 618 419,73						
MAI	1 066 985,82		548 000,00	972 356,70		1 280 075,10 €	1 464 022,00 €
JUIN	1 561 160,40	610 056,17	2 028 401,60	2 119 512,50	460 000,00		333 967,72 €
JUILLET				919 255,81	1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €
AOUT			1 108 703,06				
SEPTEMBRE				2 144 565,47	3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €
OCTOBRE		1 422 601,94	1 082 448,85	503 209,58		3 745 264,27 €	2 377 660,00 €
NOVEMBRE		2 163 658,82	533 351,70	181 969,39	2 381 000,00	3 161 115,95 €	1 616 261,20 €
DECEMBRE		2 315 583,20	2 673 877,68	1 733 744,36		2 297 000,00 €	1 622 479,00 €

DEPENSES A VENIR

Factures attente paiement TP	540 399,75 €
Demandes d'acompte à régler	2 180 181,47 €

TOTAL 2 720 581,22 €

LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE

Initiale	3 500 000,00 €
	1 000 000,00 €
Disponible	2 500 000,00 €

2 500 000,00 €

LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE

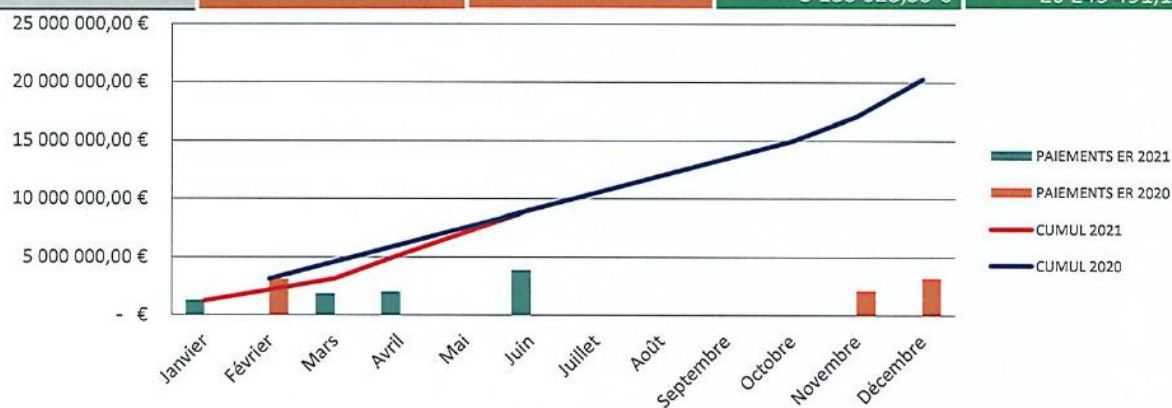
Initiale	1 000 000,00 €
	500 000,00 €
Disponible	500 000,00 €

3. Paiements ER et EP

BUREAU DU LUNDI 12 JUILLET 2021

PAIEMENTS TRAVAUX ER -EP

	2021		2020	
	PAIEMENTS ER 2021	CUMUL 2021	PAIEMENTS ER 2020	CUMUL 2020
Janvier	1 254 618,64 €	1 254 618,64 €		
Février			3 100 354,39 €	3 100 354,39 €
Mars	1 900 258,10 €	3 154 876,74 €		
Avril	2 042 629,61 €	5 197 506,35 €		
Mai				
Juin	3 861 762,70 €	9 059 269,05 €		
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				14 922 555,74 €
Novembre			2 134 307,10 €	17 056 862,84 €
Décembre			3 188 628,35 €	20 245 491,19 €



REPARTITION DES PAIEMENTS A CE JOUR : ER 9 059 269,05€

EP 2 257 543,26€





ÉLECTRIFICATION RURALE

BUREAU DU LUNDI 12 JUILLET 2021

PROGRAMME ÉLECTRIFICATION 2021

	Répartition par financement	Montant TTC subventionnées	Montant engagé	Reste disponible	Nb	Coût moyen
FACE	Extension (Tranche A+B EXT)	1 088 250 €	170 842 €	917 408 €	11	15 531 €
	Renforcement (Tranche A+B RENF)	5 085 600 €	5 664 015 €	-578 415 €	75	75 520 €
	Dissimulation (Tranche C)	983 850 €	1 342 000 €	-358 150 €	8	167 750 €
	Faible section (Tranche S)	0 €	0 €	0 €	0	
	Fils nus (Tranche S')	951 600 €	744 656 €	206 944 €	12	62 054 €
	FACE TOTAL TTC	8 109 300 €	7 921 513 €	187 787 €	106	74 731 €
SDE 07	PCT	3 140 700 €	3 084 757 €	55 943 €	99	31 159 €
	SDE (Env)	1 400 000 €	2 101 559 €	-701 559 €	13	161 658 €
	SDE (Ext)	0 €	0 €	0 €	0	
	Article 8	1 350 000 €	1 304 161 €	45 839 €	11	118 560 €
	SDE07 TOTAL TTC	5 890 700 €	6 490 477 €	-599 777 €	123	52 768 €
D.N.	Dégâts Neige	1 500 000 €	1 715 141 €	-215 141 €	5	343 028 €
	TOTAL TTC	15 500 000 €	16 127 131 €	-627 131 €	234	68 919 €





4. MOT EP et Coordination



ÉLECTRIFICATION RURALE Travaux coordonnés ER

BUREAU DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Marché 2013-2015

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	COORDINATION ER / EP / FT	APS EP	APS FT	APS CÂBLAGE	APS TEL2	TOTAL
22/0004	10	105 ISSANLAS	ENF - Les Tranchouses	0,00 €	6 618,94 €	0,00 €	0,00 €	6 618,94 €
22/0003	14	328 VAGNAS	ENF - Traversée de VAGNAS	0,00 €	20 775,04 €	0,00 €	0,00 €	20 775,04 €
22/0001	9	127 LALEVADE D'ARDECHE	ENF - Rue des Ecoles poste LA GARE	0,00 €	9 876,57 €	0,00 €	0,00 €	9 876,57 €
21/0248	8	341 VILLENEUVE DE BERG	ENF - Rue CHARBONNIER	0,00 €	15 404,73 €	0,00 €	0,00 €	15 404,73 €
21/0247	7	66 CHOMERAC	ENF - Quartier LA VIALATTE	0,00 €	7 900,20 €	0,00 €	0,00 €	7 900,20 €
21/0246	7	66 CHOMERAC	ENF - LE CREUX DU MERLE	0,00 €	11 318,39 €	0,00 €	0,00 €	11 318,39 €
21/0216	14	304 SALAVAS	ENF - Voie Antonin le Pieux - Escoutay	0,00 €	18 444,04 €	0,00 €	0,00 €	18 444,04 €
21/0212	13	53 CHANDOLAS	ENF - Lieu dit Les Denailles	0,00 €	32 905,03 €	0,00 €	0,00 €	32 905,03 €
21/0204	16	267 ST MARTIAL	ENF - Traversée village poste CIMETIERE tra	0,00 €	41 132,44 €	0,00 €	0,00 €	41 132,44 €
21/0202	15	42 BOURG ST ANDEOL	ENF - Rues Neuve - Tourne - St Denis	0,00 €	7 790,22 €	0,00 €	0,00 €	7 790,22 €
21/0177	9	87 FABRAS	PC - Parcelles A 2220-2221-2224 - Poste LE5	0,00 €	4 167,19 €	0,00 €	0,00 €	4 167,19 €
21/0164	15	208 ST ANDEOL DE BERG	RENF C5 - Poste SAINT ANDEOL DE BERG	3 089,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 089,14 €
21/0095	3	177 PLATS	EXT C5 - Parcelle C 1072 - Poste CHEVALIER	0,00 €	312,38 €	0,00 €	0,00 €	312,38 €
21/0076	16	165 BELSENTES	DEGATS NEIGE - POSTE ST JULIEN LABROUSI	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
21/0067	1	89 FELINES	DEGATS NEIGE - POSTE VARAMBON	0,00 €	52 878,44 €	0,00 €	0,00 €	52 878,44 €
21/0037	9	2 AILHON	RENF C5 - Poste MAS DE LA CROIX	0,00 €	2 548,44 €	0,00 €	0,00 €	2 548,44 €

page 1



ÉLECTRIFICATION RURALE Travaux coordonnés ER

BUREAU DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	COORDINATION ER / EP / FT	APS EP	APS FT	APS CÂBLAGE	APS TEL2	TOTAL
21/0019	7	302 ST VINCENT DE BARRES	RENF C5 - Poste ST VINCENT DE BARRES	0,00 €	3 710,70 €	0,00 €	0,00 €	3 710,70 €
21/0007	10	26 LE BEAGE	RENF C5 - Création PRCS MOUTTEFOND et r	0,00 €	5 682,60 €	0,00 €	0,00 €	5 682,60 €
20/0205	10	71 COUCOURON	CU - Parcelle C 244 - Poste LE CHOUVEL	0,00 €	833,33 €	0,00 €	0,00 €	833,33 €
20/0160	6	295 ST SAUVEUR DE MONTAGUT	DEGATS NEIGE - POSTE LA COSTE	0,00 €	0,83 €	0,00 €	0,00 €	0,83 €
20/0156	6	104 ISSAMOULENC	DEGATS NEIGE - POSTE ABEILLOUSE	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
20/0154	2	80 DEVESSET	DEGATS NEIGE - POSTE MANTEL	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
19/0327	5	123 LACHAPPELLE SOUS CHANEAC	FIAB FS - Poste PAILLARES	0,00 €	625,00 €	0,00 €	0,00 €	625,00 €
19/0325	5	49 LE CHAMBON	FIAB FS - Poste NICOLE	0,00 €	625,00 €	0,00 €	0,00 €	625,00 €
19/0010	5	267 ST MARTIAL	FIAB - FS - poste SAULT	0,00 €	5 600,43 €	0,00 €	0,00 €	5 600,43 €
18/0308	8	254 ST JULIEN DU SERRE	FIAB - Poste ST JULIEN DU SERRE	0,00 €	1 260,00 €	0,00 €	0,00 €	1 260,00 €
18/0283	2	15 ARRAS SUR RHONE	PA - Parcelles B 1735 - 1061 - Poste PEAGE	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
18/0116	8	339 VESSEAUX	EXT C5 - Poste "LES GAUTHIERS" - M. TOURV	0,00 €	1 008,00 €	0,00 €	0,00 €	1 008,00 €
17/0326	13	343 VINEZAC	FIAB - Faible Section - Poste "PRUNIAS"	0,00 €	6 281,80 €	0,00 €	0,00 €	6 281,80 €
17/0292	14	328 VAGNAS	RENF - Poste "COUVENT" - M. DELATTRE	1 199,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 199,08 €
17/0266	3	217 ST BARTHELEMY LE PLAIN	Extension BT/La Rosine: alimentation parcel	0,00 €	3 176,19 €	0,00 €	0,00 €	3 176,19 €
17/0175	1	44 BROSSAINC	EXT - Parcelle A 1056	0,00 €	195,01 €	0,00 €	0,00 €	195,01 €
Totaux H.T.				5 788,22 €	273 570,94 €	0,00 €	0,00 €	279 359,16 €



5. Subventions Telecom et CEE



TELECOM

BUREAU DU LUNDI 12 JUILLET 2021

BP 2021 : 250 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
200090T	338 VERNOUX EN VIVARAIS	FT 19/0104 - Trvx Coord FIAB - Poste LES PECHERS	7 389,61 €	3 695,00 €
200084T	19 AUBENAS	FT 20/0017 - Trvx Coord ENF des réseaux Pont d'Aubenas poste EGLISE (T	18 973,54 €	4 743,00 €
200082T	22 BAIX	FT 19/0284 - Trvx Coord ENF - Rue du Bac à trailla - RD 86	5 103,34 €	2 552,00 €
200065T	152 MAUVES	FT 19/0364 - Trvx Coord. ENF - BERION - MOMEA	2 294,25 €	1 147,00 €
200062T	173 PEREYRES	FT 19/0252 - Trvx Coord ENF - quartier BENNET - parcelles AB 0092 à AB 0	9 135,12 €	4 568,00 €
200054T	7 ALBOUSSIÈRE	FT 19/0026 - Trvx Coord ENF - RD 219 - Direction Champis Garnier	3 187,97 €	1 594,00 €
200051T	143 LIMONY	FT 19/0243 - Trvx Coord. ENF - poste LIMONY SUD	9 845,04 €	4 923,00 €
TOTAUX H.T.			55 928,87 €	23 222,00 €



CEE

BUREAU DU LUNDI 12 JUILLET 2021

BP 2021 : 600 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
21-0004CEE	225 ST CLAIR	Remplacement des chaudières de l'appartement communal et du gîte communal	8 807,00 €	4 403,50 €
20-0061CEE	10 ANNONAY	Remplacement de la chaudière de la salle de gym Meyzonnier	3 964,62 €	1 982,31 €
20-0056CEE	308 SARRAS	Eclairage en Leds de l'école publique	26 223,00 €	11 866,90 €
20-0051CEE	269 ST MARTIN DE VALAMAS	Remplacement des menuiseries du bâtiment du Pont	14 242,00 €	7 121,00 €
20-0034CEE	110 JOYEUSE	Remplacement de la chaudière du Musée Castanéa	24 172,00 €	11 251,60 €
20-0031CEE	281 ST PERAY	Rénovation menuiseries extérieures d'un appartement communal	11 908,00 €	5 954,00 €
20-0008CEE	153 MAYRÈS	Remplacement des menuiseries de l'ancienne école	5 597,00 €	3 298,50 €
20-0006CEE	142 LEPERON	Rénovation de la mairie et d'appartements communaux	104 000,00 €	24 000,00 €
TOTAUX H.T.			199 913,62 €	64 162,61 €



6. Ratio d'avancement de grades de la collectivité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49,

Vu la délibération du comité syndical du SDE07 du 11 septembre 2020 portant délégation d'attributions au bureau syndical,

Vu l'avis favorable du comité technique du 24 juin 2021,

Considérant la nécessité de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

Monsieur le président rappelle au bureau syndical qu'il lui appartient, par délégation du comité syndical, de régler toutes les questions relatives au personnel.

Il appartient donc au bureau syndical, de fixer après avis du comité technique, conformément au deuxième alinéa de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, le taux permettant de déterminer, à partir de l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emploi remplissant les conditions pour un avancement, le nombre maximum d'agents pouvant être promus à ce grade.

Le président rappelle par ailleurs que la délibération doit fixer ce taux, désigné « ratio promus/promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade et que la loi ne prévoit pas de plancher ni de plafond.

Le président propose à l'assemblée de fixer, pour l'avancement des fonctionnaires du SDE07, un ratio commun à tous les cadres d'emplois, établi à 100%, comme précédemment, tout en précisant que ce ratio n'emporte pas l'obligation d'inscrire sur les tableaux d'avancement tous les agents remplissant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement, les tableaux d'avancement étant établis par l'autorité territoriale après une appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.



7. Attribution appel d'offres : groupement de commandes pour l'entretien et l'exploitation en génie climatique

Le Président rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche s'est engagé dans le cadre de l'AMI ACTEE porté par la FNCCR à mettre en place un groupement pour la mise en place d'un marché d'exploitation d'une durée de 5 ans sur les installations des membres du groupement du commande qui sont des communes, communautés de communes ou autres établissements publics.

Le Président indique que la consultation comporte les trois lots géographiques suivants :

- lot 1 : ARCHE AGGLO
 ROIFFIEUX
 ST MARCEL LES ANNONAY
- Lot 2 : GUILHERAND GRANGES
 EHPAD MARCEL COULET
 LA VOULTE SUR RHONE
- Lot 3 : CHOMERAC
 CAPCA
 ROCHEMAURE
 ST JEAN LE CENTENIER
 VALS LES BAINS
 VIVIERS
 SDE 07

Ainsi pour cette consultation réalisée le 16 avril 2021 et dont les offres étaient à rendre pour le 18 juin 2021 à 12h, le Président indique que le SDE07 a reçu les 13 offres suivantes :

N°	N° du pli (*)	Nom du candidat (**)	N° du Lot	Montant de l'offre (*****)
				HT
1	1	ALTECI Energie	2	1 508 181,86
2	2	ENGIE-Cofely	2	1 360 389,78
3	3	ENGIE-Cofely	2	1 477 174,29
4	3	HERVE THERMIQUE	2	2 176 011,30



5	4	DALKIA	2	1 687 262,59
6	4	DALKIA	2	1 668 647,57
7	4	DALKIA	2	1 647 469,12
8	4	DALKIA	1	804 418,67
9	4	DALKIA	1	815 166,07
10	4	DALKIA	1	811 530,32
11	4	DALKIA	3	1 281 103,14
12	4	DALKIA	3	1 312 883,38
13	4	DALKIA	3	1 286 562,18

Le Président indique les pièces liées à la candidature des 13 offres ont été analysées et qu'elles sont conforme. Par conséquent le Président propose l'admission des 13 candidatures.

Le Président informe le bureau syndical que les services du SDE07 ont réalisé le rapport d'analyse des offres en date du 12 juillet 2021, rapport qui est annexé à la présente délibération. Le Président rappelle que les offres des candidats ont été notées sur 100 points en fonction de leur intérêt selon le critère « qualité technique » à 60 points, critère « Prix » à 40 points.

Le détail des offres techniques est la suivante :

Evaluation 1. Organisation mise en œuvre pour répondre au présent marché, aux délais et à la traçabilité des interventions, outils de communications mis en place (GMAO), exemples d'outils développés et le cas échéant mis en œuvre sur des contrats du même type sur 5 points.

Evaluation 2. Adéquation des heures prévisionnelles P2 pour garantir le résultat et détail des prestations sous traitées :..... sur 10 points.

Evaluation 3. Moyens et dispositions mis en œuvre par le prestataire en cas de rupture partielle ou totale d'équipements ... sur 5 points.

Evaluation 4. Plan prévisionnel de dépenses P3 sur la durée du contrat (cohérence entre la proposition financière et la proposition technique)..... sur 15 points.

Evaluation 5. Proposition d'optimisation énergétique pour les sites gérés en P1 (bâtiments les plus énergivores et/ou installations vétustes) sur 20 points.

Evaluation 6. Présentation de la démarche de développement durable du candidat en lien avec l'exécution du marché : Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques énergétique, politique environnementale, politique sociale, insertion sociale..... sur 5 points.

La valeur technique de l'entreprise ayant la note la plus élevée est ramenée à 60.

Les valeurs techniques des autres entreprises sont calculées de la façon suivante :

Valeur technique entreprise = (note obtenue x 60 / note la plus élevée). La note est à deux décimales.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats.



Le classement est le suivant :

Lot 1 : 1^{er} DALKIA variante 1, 2^{ème} DALKIA offre de base, 3^{ème} DALKIA variante 2.

Lot 2 : 1^{er} DALKIA variante 1, 2^{ème} DALKIA offre de base, 3^{ème} DALKIA variante 2, 4^{ème} ENGIE offre de base, 5^{ème} ALTECI, 6^{ème} ENGIE variante, 7^{ème} HERVE THERMIQUE

Lot 3 : 1^{er} DALKIA variante 1, 2^{ème} DALKIA offre de base, 3^{ème} DALKIA variante 2.

Ainsi, au vu de ce rapport d'analyse, le Président propose au bureau syndical de retenir les candidats suivant :

Lot 1 : DALKIA variante 1 pour un montant total de 815 166,07 euros HT,

Lot 2 : DALKIA variante 1 pour un montant total de 1 668 647,57 euros HT

Lot 3 : DALKIA variante 1 pour un montant total de 1 312 883,38 euros HT

Jacques Genest s'est abstenu sur le vote.



8. Signature convention CEE, dépôt mutualisé TEARA

Le dispositif actuel des CEE n'autorise, par bénéficiaire, qu'un seul dépôt inférieur au volume minimal fixé par année civile et par type d'opérations (standardisées, spécifiques, programmes....) Les 13 SDE de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), regroupés dans l'association TEARA, qui valorisent les CEE de leur territoire, trouvent par conséquent pertinent de se réunir entre bénéficiaires pour valoriser ensemble leurs opérations d'économies d'énergie. En portant tour à tour un regroupement, ils peuvent faire profiter de la dérogation annuelle de chaque syndicat, à l'ensemble des membres de TEARA, sur une périodicité quasi-mensuelle potentiellement.

Dans ce cadre, il est proposé d'organiser par la signature d'une charte les dépôts de CEE des Syndicats d'Energie de la Région Auvergne Rhône Alpes et d'autoriser le Président du SDE 07 à signer la charte.

9. MOT chaufferies photovoltaïques

✓ Etude faisabilité chaufferie bois (Rochemaure)

Le Président rappelle que le SDE07 accompagne les collectivités à réaliser des chaufferies bois sur leurs patrimoines et ce dans le cadre de leurs adhésions à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés ».

La réalisation d'études préalables (études MDE/EnR, études de faisabilité) pour la création d'une chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur, sont indispensables pour pouvoir mener à bien de tels projets. Elles sont notamment demandées par les différents financeurs mais aussi elles sont nécessaires pour pouvoir établir une proposition de mandat d'ouvrage à nos adhérents.

Le président informe le bureau syndical que le SDE07, le Département de l'Ardèche, l'ALEC et FIBOIS 26 07 ont répondu conjointement à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME (AURARENOCT) visant à promouvoir la création de chaufferies bois et ainsi permettre à des grappes de projets de bénéficier du Fonds Chaleur, initialement réservé pour des très gros réseaux de chaleur.

Ainsi, un contrat d'objectifs EnR MDE a été signé entre l'ADEME et le Département qui porte l'ingénierie financière du groupement et qui vise notamment à accompagner la réalisation de 57 nouvelles chaufferies bois.

Par ailleurs, une convention de partenariat va être signée entre le SDE07 et le Département de l'Ardèche pour une durée de 3 années (2020 – 2022). Ainsi une aide de 37 080 euros sera versée au SDE07 relative à la mise en œuvre de ce contrat d'objectifs.

En ce qui concerne l'aide aux études préalables, une aide de 70% devrait être versée par le Département de l'Ardèche dans le cadre de ce contrat d'objectifs.

Le Président informe le bureau syndical des nombreuses sollicitations de nos adhérents concernant un accompagnement pour la création d'une chaufferie bois sur leurs patrimoines.

Compte tenu, du contexte actuel de la nécessité d'agir en faveur de la transition énergétique, du contrat d'objectifs EnR MDE de l'ADEME, des nombreuses demandes de nos adhérents, le président propose au bureau syndical d'externaliser la réalisation de ces études.

Dans le cas où la taille du projet nécessite un mandat d'ouvrage, le président propose que le coût de l'étude préalable restant à charge, après subventions, soit :



- intégré dans l'enveloppe financière de l'opération et donc payé par la collectivité si elle nous confie la réalisation de l'opération ;
- remboursé par la collectivité si elle ne souhaite pas nous confier la réalisation de l'opération.

Dans le cas où la taille du projet ne nécessite pas un mandat d'ouvrage ou si le projet est abandonné, le président propose de prendre en charge l'intégralité du coût de l'étude préalable restant à charge, après subventions.

Le président indique que la commune de ROCHEMAURE a sollicité le SDE07 pour un accompagnement dans le cadre de son projet de remplacement de la chaufferie fioul de la mairie par une chaudière bois et le raccordement de la salle des fêtes à la chaufferie bois actuelle de l'école.

✓ **MOT construction chaufferie bois de Coucournon**

Le Président rappelle que la commune de COUCOURON a sollicité le SDE07 pour son projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur, visant à alimenter le futur bâtiment de santé et le futur siège de la communauté de communes.

Par délibération du bureau syndical du 26 mars 2021, il a été décidé que le SDE07 intervienne comme mandataire de cette opération. Par ailleurs la commune de COUCOURON a délibéré en date du 24 mars 2021.

Le Président rappelle que le SDE07 a lancé une consultation auprès de bureaux d'ingénierie spécialisés afin de faire réaliser une étude de faisabilité technico-économique en tranche ferme et une mission de maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle. Le bureau d'études CABINET COSTE a été retenu pour un montant total de 30 376 euros HT, dont 4 080 euros HT pour l'étude de faisabilité et 26 296 euros HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le Président indique que la tranche ferme a été réalisée par le prestataire et que l'étude de faisabilité a été présentée en mairie de COUCOURON en date du 1^{er} juin 2021.

Cette étude permet ce jour de vérifier que ce projet est réalisable et que le montant prévisionnel des travaux est de 197 839 euros HT comprenant 184 736 euros HT de travaux de création de la chaufferie composée de 2 chaudières granulés de 60KW, du réseau de chaleur, des travaux en sous stations et 13 103 euros HT pour un générateur photovoltaïque en autoconsommation permettant de couvrir les besoins en électricité de la chaufferie.

Président précise que cette estimation est en dessous de 29% du programme de l'opération initialement proposé par le SDE07.

Dès lors que le montant prévisionnel des travaux est établi, il convient d'arrêter le forfait définitif de rémunération de la tranche optionnelle « maître d'œuvre ».

En application de l'article 4 du CCATP de ce marché, le forfait définitif de rémunération s'obtient en appliquant au forfait provisoire un coefficient de correction C. Ce coefficient de correction se calcule en divisant le coût prévisionnel par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Ainsi :

Forfait définitif = Rémunération provisoire X (Coût prévisionnel des travaux arrêté / enveloppe prévisionnelle des travaux)

Forfait définitif = 26 296 X (197 839 / 280 000) = 18 579.89 euros HT.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de 18 579.89 euros HT, soit 22 295.87 euros TTC.

En ce qui concerne la réalisation de cette opération, le Président présente le planning prévisionnel avec un démarrage des travaux envisageable en avril 2022 et une mise en service pour l'automne 2022.



Le Président présente ensuite au bureau syndical la convention de mandat d'ouvrage avec le SDE07 pour un montant total de l'opération de 256 673 euros HT comprenant le coût prévisionnel des travaux, le coût d'ingénierie, une part de 10% liée aux imprévus et les honoraires du mandataire à hauteur de 3% soit 7 476 euros HT.

S'agissant du financement de l'opération, le Président précise que les demandes de subventions seront déposées d'ici septembre 2021 auprès des différents financeurs – Etat, Région, Département.

Le Président indique que la commune de COUCOURON a délibéré favorablement en date du 25 juin 2021 concernant :

- le montant prévisionnel des travaux en phase APD à 197 839 euros HT,
- le montant total de l'opération à 256 673 euros HT, comprenant les honoraires du SDE07 mandataire ;
- la validation du planning des travaux.

Monsieur Jacques Genest n'a pas pris part au vote.

✓ **MOT rénovation chaufferie bois de MERCUER**

Le Président informe le bureau des caractéristiques du projet de rénovation de la chaufferie bois de Mercuer, dont la maîtrise d'ouvrage revient à la commune. La commune de Mercuer exploite à ce jour une chaufferie bois qui a plus de 20 ans et qui dessert la mairie, la salle des fêtes et le groupe scolaire via un réseau de chaleur enterré.

Le Président rappelle au bureau syndical que la commune a sollicité l'aide du SDE07 pour la réalisation d'un audit énergétique du réseau de chaleur et des bâtiments raccordés. Cet audit a été réalisé en 2016 par le cabinet AD3E avec pour conclusion un intérêt de rénover la chaufferie vétuste.

S'agissant du financement de ce projet, le Président informe le conseil municipal que la commune a sollicité le concours financier de l'Etat en février 2021 via la DSIL et qu'elle a reçu en date du 1^{er} juin 2021 une notification de la Préfecture pour un financement de 30 712 euros.

Par ailleurs, le Président informe le bureau syndical que les services du SDE07 ont accompagné la commune de Mercuer pour leur candidature à l'Appel à Projets Bois Energie de la Région afin d'obtenir une aide à l'investissement de l'ordre de 47 066 euros.

Le Président indique que la commune de Mercuer a sollicité par courrier du 10 mars 2021 le concours du SDE07 en qualité de mandataire d'ouvrage pour la réalisation de cette opération, selon les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Le Président propose que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, mandat compris soit portée à 138 403 euros HT, comprenant les travaux, les frais d'ingénierie, les frais d'appel d'offres une part imprévue de 10%, et d'une rémunération du SDE07 mandataire de 4 031 euros HT, soit 3%.

Le Président propose d'accepter l'application de la convention de mandat annexée à la présente délibération qui présente notamment les caractéristiques précises de l'intervention du Syndicat.



✓ **MOT photovoltaïque CHANEAC**

La commune de Chanéac souhaite agir en faveur de la transition énergétique et à ce titre elle envisage de produire localement une part de ses besoins en électricité via une source d'énergie renouvelable.

Le Président rappelle que la commune de Chanéac a sollicité l'aide du SDE07 dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable. Cette étude a été réalisée en 2017 et correspondait à la mise en place de plusieurs installations sur les bâtiments municipaux – mairie et salle des fêtes.

Les résultats technico économique montraient qu'un tel projet était de nature à générer de la recette pour la commune et avait un impact dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus un tel projet vise à produire localement une énergie renouvelable pour les besoins du patrimoine communal.

Le Président indique que la commune de Chanéac a demandé un devis à l'entreprise ID SOLAIRE pour une installation photovoltaïque sur la salle des fêtes, pour un coût de 32 078.87 euros HT pour une puissance de 33KWc et une production d'énergie de 44.23 MWh/an.

Au regard des consommations d'électricité du patrimoine communal - bâtiments et éclairage public- , ce générateur permettrait de couvrir 122% des besoins.

Le Président précise que l'impact environnemental serait également intéressant pour la commune de Chanéac, puisque se serait environ 4 tonnes de CO2 qui ne seraient pas émis dans l'atmosphère.

Le Président indique que la commune de Chanéac a validé ce projet lors du conseil municipal du 17 mai 2021 et qu'elle souhaite que le syndicat intervienne en qualité de mandataire d'ouvrage pour la réalisation de cette opération selon les dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Le Président propose d'accepter l'application de la convention de mandat présentant les caractéristiques précises de l'intervention du Syndicat.

En ce qui concerne les conditions financières de la réalisation de cette opération, la convention prévoit que le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de cette opération selon un plan de financement prévisionnel et un échéancier des dépenses et des recettes prévisionnelles.

La rémunération du SDE07 dans le cadre de l'exercice de cette mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage est fixée à 3% du montant total hors taxes de l'opération.

Le Président propose au bureau syndical que l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération soit portée, à 40 907 euros HT, comprenant en plus du coût de l'installation photovoltaïque, des frais de raccordement au réseau public, un monitoring pour le suivi de la production, un panneau d'affichage numérique, une maintenance de 2 ans, des frais d'ingénierie, une part d'imprévus de 5% et la rémunération du SDE07 mandataire soit 1 191 euros HT (3% du montant de l'opération).

En ce qui concerne les subventions, le maître d'ouvrage percevra directement l'ensemble des subventions sollicitées pour la réalisation de cette opération.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, et le fonctionnement de l'installation de production photovoltaïque.



✓ **MOT photovoltaïque UCEL**

La commune d'Ucel souhaite agir en faveur de la transition énergétique et à ce titre elle envisage de produire localement une part de ses besoins en électricité via une source d'énergie renouvelable.

Le Président rappelle que la commune d'UCEL a sollicité l'aide du SDE07 dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable. Cette étude a été réalisée en 2021 et correspondait à la mise en place d'une installation sur les bâtiments municipaux – Espace Deydier – Home Vivarois.

Les résultats technico économique montraient qu'un tel projet était de nature à générer de la recette pour la commune et avait un impact dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus un tel projet vise à produire localement une énergie renouvelable pour les besoins du patrimoine communal.

Le Président indique que le SDE07 a réalisé une estimation pour une installation photovoltaïque sur l'Espace Deydier, pour un coût de 119 000 euros HT pour une puissance de 99.9KWc et une production d'énergie de 128.571 MWh/an.

Au regard des consommations d'électricité du patrimoine communal - bâtiments et éclairage public- , ce générateur permettrait de couvrir 56% des besoins.

Le Président précise que l'impact environnemental serait également intéressant pour la commune d'Ucel, puisque se serait environ 11 tonnes de CO2 qui ne seraient pas émis dans l'atmosphère.

Le Président indique que la commune d'Ucel a validé ce projet lors du conseil municipal du 7 juin 2021 et qu'elle souhaite que le syndicat intervienne en qualité de mandataire d'ouvrage pour la réalisation de cette opération selon les dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Le Président propose d'accepter l'application de la convention de mandat présentant les caractéristiques précises de l'intervention du Syndicat.

En ce qui concerne les conditions financières de la réalisation de cette opération, la convention prévoit que le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de cette opération selon un plan de financement prévisionnel et un échéancier des dépenses et des recettes prévisionnelles.

La rémunération du SDE07 dans le cadre de l'exercice de cette mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage est fixée à 3% du montant total hors taxes de l'opération.

Le Président propose au bureau syndical que l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération soit portée, à 141 000 euros HT, comprenant en plus du coût de l'installation photovoltaïque, des frais de raccordement au réseau public, un monitoring pour le suivi de la production, un panneau d'affichage numérique, une maintenance de 2 ans, des frais d'ingénierie, une part d'imprévus de 5% et la rémunération du SDE07 mandataire soit 4 107 euros HT (3% du montant de l'opération).

En ce qui concerne les subventions, le maître d'ouvrage percevra directement l'ensemble des subventions sollicitées pour la réalisation de cette opération.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, et le fonctionnement de l'installation de production photovoltaïque.



10. EP : Convention GRDF/SDE07 pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur sur un poteau d'éclairage public

GRDF souhaite mettre en place un service de télé relevé de ses compteurs de gaz communicants sur la commune du TEIL qui est adhérente au SDE07 et qui bénéficie du dispositif du transfert de compétence éclairage public.

Ce télé relevé, qui sera installé sur un poteau d'éclairage public situé 5 chemin des Helviens La Sablière 07400 LE TEIL, permettra la collecte des informations et les transmettra par ondes radio à un module chargé de relayer ces informations vers les fournisseurs.

Le Concentrateur (description technique en annexe 1) reçoit, stocke et retransmet par ondes radio les informations reçues des compteurs communicants environnants. Il sert de relais entre ces compteurs communicants et le module. Sa localisation répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio. Il est, dans la plupart des cas, posé sur des sites points hauts. A noter que les ondes radio diffusées sont de très faible puissance, de très faible durée et totalement inoffensives.

La mise en place de ce télé relevé participe à l'accomplissement de divers services d'utilité publique bénéfiques à l'environnement et aux habitants mais concourt également à l'efficacité énergétique.

La Convention est conclue pour une durée initiale de vingt (20) ans, à compter de sa date de signature. Elle ne peut faire l'objet d'une reconduction tacite. Cette convention d'occupation du domaine public, précaire et révocable, s'effectue à titre gracieux et ne doit générer aucune charge supplémentaire au SDE07.

Monsieur le Président précise que la convention va parvenir dans les meilleurs délais au SDE07.

Il invite les membres à se prononcer sur cette convention et à lui en autoriser la signature.